

Département

DU LOIRET

Arrondissement
DE MONTARGIS

Canton
DE COURTENAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE ROZOY LE VIEIL

Séance du 16 décembre 2016

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au CM : 11

date de convocation : 22 novembre 2016

En exercice : 11

date d'affichage : 19 décembre 2016

Présents : 09

L'an deux mil seize, le seize décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 22 novembre 2016 en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jacques LASSOURY, Maire.

Étaient présents : Jaques HUC, Anne-Sophie CARBONNELLE, Yvon BARBIER, Yvon BOYER, Jean-Marc BRITEL, Richard CATALIFAUD, Nathalie FLOUR, Christiane FRERE,

Excusés et représentés : Micheline VALMORI, Christophe GUYARD

Secrétaire de séance : Anne-Sophie CARBONNELLE

La séance est ouverte à 19h.

Le procès-verbal du 27 octobre 2016 ne soulevant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

I – Zéro pesticide

Le Maire informe le Conseil qu'il a eu avec M. Huc une réunion sur l'objectif "zéro pesticide" qui devra être mis en place dans nos communes au 01 janvier 2017.

Une pédagogie sera nécessaire auprès des habitants. Ainsi, des actions seront menées auprès de ces derniers mais aussi au niveau de l'école.

On a reçu un devis pour le volet communication de la démarche "Objectif Zéro Pesticide dans nos villes et villages" et il y en aura un autre concernant le matériel.

Il existe des subventions pour nous aider à financer ce projet auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN).

Une fois le deuxième devis reçu, nous ferons la demande de subvention.

M. Boyer fait savoir que les agriculteurs en épandent 10 fois plus que les particuliers mais ils ne sont pas concernés par cette mesure.

II – Décision Modificative

Considérant les besoins supplémentaires au compte 73925, compte qui sert au financement des communes pauvres par les communes dites riches,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE à 9 voix pour et 2 contre d'ouvrir les crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2016 :

DEPENSES

6161 Assurance	- 750 €
73925 FPIC	+750 €

Pour autant, le Conseil se demande comment notre commune peut être considérée comme commune riche. Il suffit de rencontrer la population et regarder l'habitat pour se rendre compte de la vraie situation de notre commune.

III – PLUI

M. Huc informe le Conseil que des réunions ayant été annulées, le dossier n'a pas pu avancer comme prévu. Cela a été reporté en janvier. Nous sommes donc toujours en période de pré diagnostic où chaque commune fait son bilan.

IV – PLU

Le Maire informe le Conseil que l'enquête publique concernant la modification de notre PLU aura lieu du 09 janvier au 09 février 2017 et que le dossier sera consultable en mairie aux jours habituels d'ouverture de la mairie (lundi 9h30 à 11h30 et jeudi 17h à 18h30) ainsi que dans les locaux de la CC4V à Ferrières.

V – Association Sapeurs-pompiers: demande de subvention

Le Maire informe le Conseil d'une demande de subvention par l'association patrimoine des sapeurs-pompiers 45

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de ne pas verser de subvention à l'association patrimoine des sapeurs-pompiers 45

VI – École privée : participation classe de découverte

Le Maire informe le Conseil d'une demande de subvention de l'école Ste Jeanne d'Arc de Ferrières dans le cadre d'une classe de découverte puisque 2 jeunes de notre commune y sont inscrits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de verser une subvention d'un montant de 50 € par enfant à l'école Ste Jeanne d'Arc de Ferrières pour la classe de découverte

VII – Travaux église

Le Maire informe le Conseil que la réunion de chantier préparatoire de l'église a eu lieu hier en présence de l'entreprise retenue, l'architecte ayant eu un empêchement.

Les travaux débuteront mi-janvier et dureront jusqu'à fin mars.

Pour ce faire, l'église sera entièrement vidée. Le matériel sera entreposé au pressoir.

Le Maire informe également le Conseil qu'on a reçu un mail d'une des entreprises qui conteste le classement des offres.

Après renseignement pris auprès de l'Association des Maires du Loiret (AML), ce mail n'a aucune valeur juridique et nous permet ainsi de commencer en toute légalité les travaux. Il précise que, si toutefois cette entreprise faisait un recours, il ne serait pas suspensif.

VIII – Permanence élections

Le Maire informe le Conseil que Jacques HUC et lui-même tiendront une permanence pour les inscriptions sur les listes électorales le samedi 31 décembre 2016 de 10h à 12h.

Il précise que tous les conseillers sont les bienvenus.

IX – Élections 2017

Le Maire informe le Conseil que les dates retenues pour :

- les élections présidentielles sont le dimanche 23 avril 2017 pour le premier tour et le dimanche 07 mai 2017 pour le second tour
- les élections législatives sont le dimanche 11 juin 2017 pour le premier tour et le dimanche 18 juin 2017 pour le second tour

Il demande donc à chacun de bloquer leurs dimanches pour la tenue des bureaux de vote.

X – Contrat auto entrepreneur

Le Maire informe le Conseil de la nécessité de signer un contrat de prestation de services avec l'auto entrepreneur qui entretient la commune.

Ce contrat sera pour la période de janvier à mai 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité le Maire à signer ce contrat de prestation de services.

XI – SIVLO

Le Maire informe le Conseil que le Président du SIVLO lui a demandé de voir avec son conseil pour que la commune adhère à ce syndicat, la nôtre étant la dernière à ne pas avoir adhéré.

Le coût est de 2€ par habitant

Une présentation du SIVLO sera faite courant janvier afin que le Conseil puisse prendre une décision en toute connaissance de cause.

XII – Dispositif sécurité entre citoyens

M. Huc a rencontré M. Lapenne, Maire de Chantecoq, qui a mis en place ce service dans sa commune. C'est donc un service gratuit. Il y a nécessité de nommer des référents par quartier qui informeront directement la gendarmerie en cas de besoin.

La signalétique est à la charge de la commune.

Il s'agira de signer une convention entre la commune, la Préfecture et la Gendarmerie.

Une réunion publique avec la gendarmerie sera organisée un samedi après-midi au printemps afin d'expliquer aux habitants le fonctionnement de ce dispositif.

XIII – Travaux route de Mérinville

M. Huc informe le Conseil de l'avancement des travaux route de Mérinville. Les banquettes ont été arasées et la voie élargie par un soutènement renforcé.

Il reste la pose de l'enrobé. Les travaux seront terminés le 23 décembre

XIV – Repas des Aînés

M. Catalifaud fait un retour sur le repas des Aînés suite aux échos que sa femme a eu.

Différentes questions ont été posées :

1- Pourquoi n'y a-t-il pas eu de colis cette année ?

Le Maire répond que l'information a été faite au début du cocktail et rappelle donc que cela est dû aux contraintes budgétaires actuelles.

2- Qu'est-ce-qu'il est fait des restes ?

Le Maire répond que, comme d'habitude, ils sont partagés entre les personnes bénévoles qui sont venues préparer et servir.

Mme Frère fait savoir au Conseil qu'une personne proposait que les invités soient plutôt assis autour d'une table et d'un simple jus de fruit afin que tout le monde puisse plus facilement discuter et que cela soit plus convivial.

XV – Questions diverses

1/ Recensement atelier

Le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de faire un état exhaustif du matériel qui se trouve dans l'atelier.

Une date sera prise en janvier avec les élus disponibles et l'ouvrier de commune.

2/ Travaux au cimetière

M. Barbier fait passer des photos du mur du cimetière qui montre qu'il est en très mauvais état et qu'il y a donc urgence à faire des travaux.

Il sera demandé à un bénévole maçon de la commune s'il peut nous le remettre en état.

3/ Borne électrique

M. Barbier propose que soit étudiée la pose de bornes de recharge pour véhicules électriques sur notre commune.

Le Maire répond que c'est une bonne idée et que ce serait un investissement d'avenir.

Le dossier va être étudié et voir quelles sont les aides possibles.

4/ Buse aux Noues

Mme Frère fait savoir qu'elle est satisfaite du travail qui a été fait pour la pose de la buse à l'angle du chemin communal et de la rue de l'Etang des Noues

5/ Plaque Annyck Deflesselles

M. Catalifaud demande où en est la pose de la plaque en mémoire à Annyck Deflesselles.

Le Maire lui répond que les pompes funèbres retenues vont être relancées.

6/ Panneau d'interdiction de circuler

M. Boyer demande où en est la pose des panneaux d'interdiction de circuler pour les camions de plus de 7T5.

Le Maire lui répond que le coût de la pose de ces panneaux est très important pour un résultat minime puisque cela ne sera pas respecté.

7/ Éclairage

M. Boyer propose qu'un nettoyage des lampadaires dans le bourg soit fait par l'ouvrier de commune afin d'avoir une meilleure qualité d'éclairage.

8/ Réunion communication CC4V

Mme Carbonnelle fait un compte rendu de la réunion communication.

Il en ressort que les habitants de beaucoup de communes de la CC4V ne savent pas à quoi sert la CC4V et quelles sont ses compétences. Il y aura donc une communication de présentation de l'Intercommunalité.

Par ailleurs, beaucoup d'élus de beaucoup de communes ne reçoivent pas les infos de la CC4V (ce n'est pas le cas de Rozoy). Elle propose donc d'envoyer directement aux élus les informations techniques et juridiques sur leur mail personnel.

Il va être mis en place également une mutualisation des moyens de communication, la commune de Dordives étant très bien équipée pour cela.

Enfin, il ressort que l'Office du tourisme ne fait suffisamment de publicité pour les "petits évènements".

9/ ASTAF

Mme Carbonnelle demande au Maire, suite à la lecture du compte rendu de la CC4V, pourquoi l'ASTAF (Association Sous Tutelle Avec Foyer) déménagerait dans l'ancien collège avec tous les travaux que cela engendre.

Le Maire lui répond qu'elle a besoin de s'agrandir et que dans les lieux actuels, ce n'est pas possible.

10/ Élagage

Le Maire informe le Conseil qu'un courrier va être fait aux habitants concernés par l'élagage de leurs branches qui sont dans les fils électrique et télécom en leur précisant que leur responsabilité pourrait être engagée en cas de problème.

Il précise que la commune ne peut pas se permettre de faire systématiquement elle-même les travaux et de les facturer aux usagers car elle risquerait de ne pas être remboursée par certains propriétaires.

La séance est levée à 21 heures 15

SIGNATURES DES PRÉSENTS

Jacques LASSOURY	Jacques HUC	Anne-Sophie CARBONNELLE	Micheline VALMORI
Yvon BARBIER	Yvon BOYER	Jean-Marc BRITEL	Richard CATALIAUD
Nathalie FLOUR	Christiane FRERE	Christophe GUYARD	